

Rapport commun
sur l'évolution des marchés
de l'électricité et du gaz naturel
en Belgique

Année 2022

1. Introduction

Le présent rapport rend compte de l'évolution des différents indicateurs sur le marché belge de l'énergie. Les chiffres donnés pour la Belgique rassemblent les chiffres de tous les niveaux de pouvoir. Une analyse des données régionales et fédérales peut être consultée sur le site Internet des différents régulateurs. Ce rapport ne s'attarde plus sur les prix. A ce sujet, nous vous renvoyons à l'étude conjointe¹ que nous avons publiée cette année et qui dresse une comparaison entre les prix énergétiques européens.

2. Evolution des chiffres relatifs au marché en Belgique

Energie fournie

La Figure 1 montre l'évolution de la quantité totale d'énergie fournie sur le réseau de distribution (y compris sur les lignes directes), le réseau de transport local et le réseau de transport. Pour le gaz naturel, nous constatons une baisse de 15,3 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est due à la forte augmentation des prix du gaz naturel, qui a incité tous les clients, tant résidentiels que professionnels, à réduire leur consommation. Pour l'électricité, on note également une baisse (-3%) par rapport à l'année précédente.

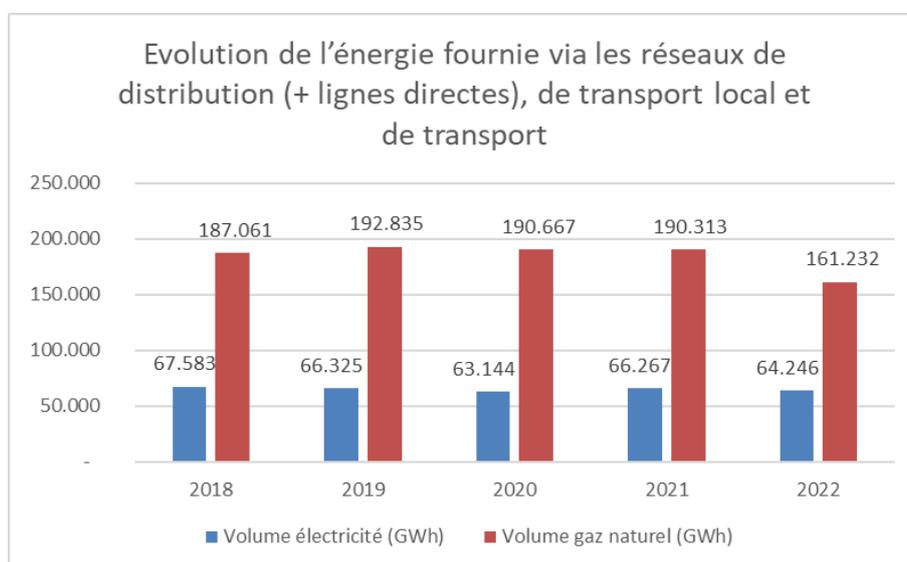


Figure 1 : Evolution de la quantité d'énergie fournie sur le réseau de distribution, le réseau de transport local et le réseau de transport

¹ La comparaison européenne des prix de l'électricité et du gaz pour les clients résidentiels, les petits clients professionnels et les grands consommateurs industriels figure sur les sites Internet suivants : [CREG](http://www.creg.be), [VREG](http://www.vreg.be), [CWAPE](http://www.cwape.be) et [Brugel](http://www.brugel.be).

Outre la quantité d'énergie fournie, on peut également observer l'évolution du nombre de points d'accès (= EAN) en Belgique. La Figure 2 nous apprend que, tant pour l'électricité que pour le gaz naturel, le nombre de points d'accès a augmenté, jusqu'à 6.179.255 points d'accès dans le cas de l'électricité et 3.565.002 points d'accès dans le cas du gaz naturel.

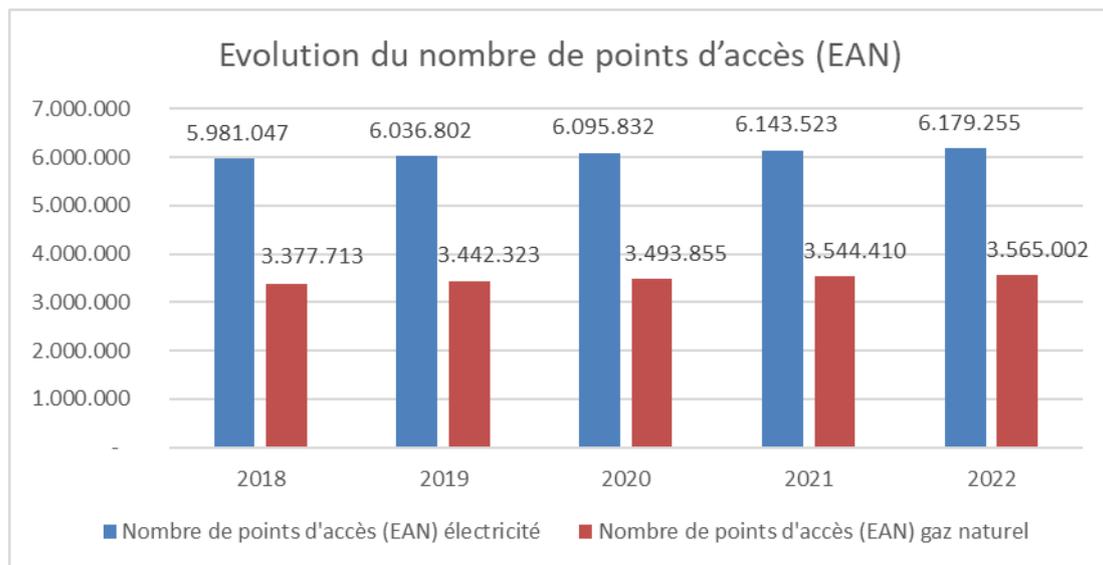


Figure 2 : Evolution du nombre de points d'accès (EAN)

Changements de fournisseurs et degré de concentration

La Figure 3 montre la proportion de clients électricité et gaz naturel qui ont changé de fournisseur d'énergie² en Belgique au cours des dernières années. Tant pour l'électricité que pour le gaz naturel, nous avons constaté ces dernières années une nette tendance à la hausse. En 2022, une baisse est à noter. Cette affirmation est valable dans les trois régions. Il convient de remarquer que le taux de changement de fournisseur en 2021 était très élevé. D'une part, il y a eu les nombreux changements de fournisseur en 2021 suite à la faillite/au retrait de divers fournisseurs et, d'autre part, les chiffres du rachat d'Essent Belgium par Luminus sont également intégrés dans ces chiffres. Dans les deux cas, cependant, il s'agissait de clients qui n'ont pas eu d'autre choix que de changer de fournisseur d'énergie.

² On définit un « changement de fournisseur » ou « switch » comme tout choix délibéré du client électricité ou gaz naturel de passer à un autre fournisseur d'énergie. Les régulateurs en assurent le suivi au niveau du point d'accès. Les nouveaux points d'accès (résultant d'un nouveau raccordement), les transferts de clients vers le gestionnaire du réseau de distribution dans le cadre des obligations sociales de service public, les modifications de contrat de clients chez leur fournisseur actuel et les déménagements qui n'entraînent pas de changement de fournisseur au niveau du point d'accès ne sont pas inclus dans ce calcul.

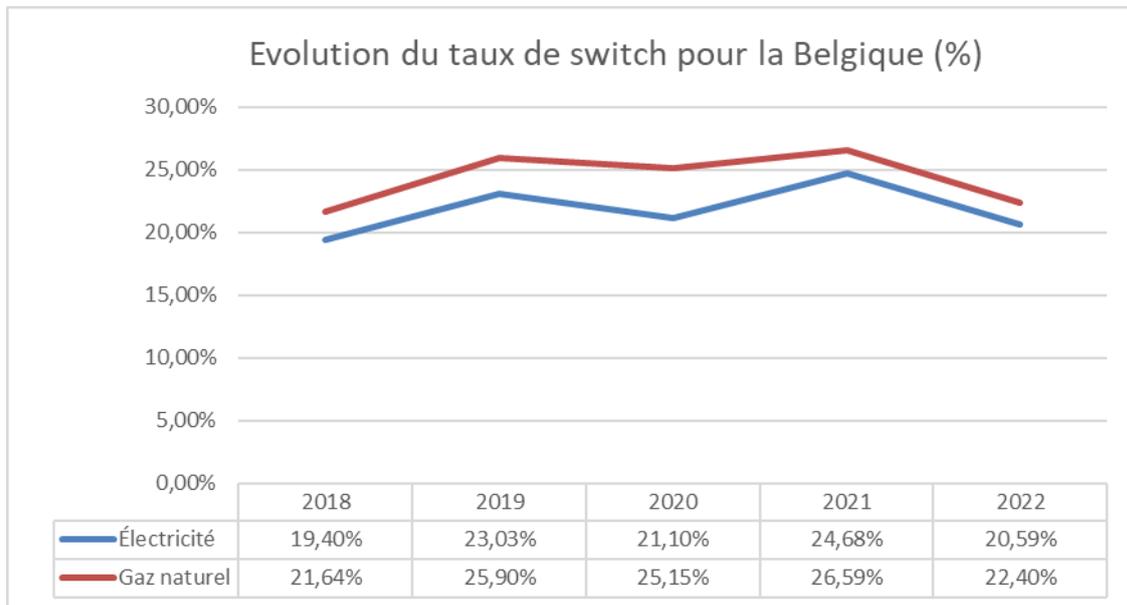


Figure 3 : Evolution du taux de changement de fournisseur d'électricité et de gaz naturel en Belgique

Bien qu'un marché libéralisé ait besoin d'un taux de changement suffisamment élevé pour que les consommateurs d'énergie en ressentent les effets positifs souhaités, cette concurrence exerce également une pression sur les marges bénéficiaires des fournisseurs d'énergie. Il est donc important d'éviter, à long terme, que cela ait un impact négatif sur l'innovation, l'entrée de nouveaux fournisseurs sur le marché et le fonctionnement durable de ce marché de l'énergie.

Une autre façon d'examiner le degré de concurrence sur un marché consiste à examiner le nombre de fournisseurs actifs. La Figure 4 montre l'évolution au cours des cinq dernières années du nombre de fournisseurs actifs en Belgique, c'est-à-dire le nombre de fournisseurs actifs à la fois à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre. Le nombre de fournisseurs actifs sur le marché belge a diminué en 2022 par rapport à l'année précédente.

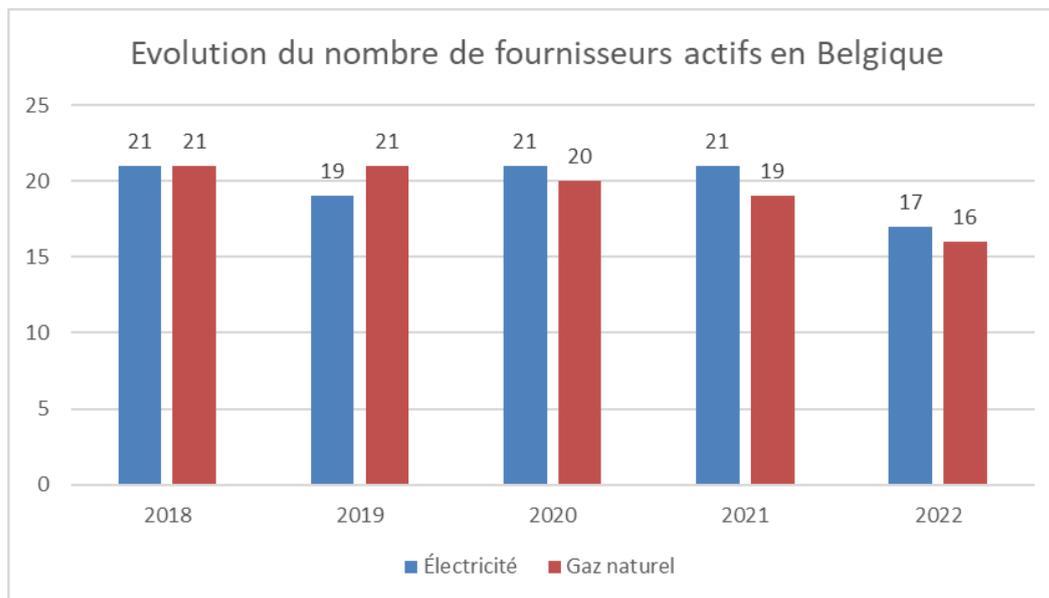


Figure 4 : Evolution du nombre de fournisseurs actifs sur l'ensemble du territoire belge, plus précisément en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie.

Nous évaluons le degré de concentration du marché de l'énergie à l'aide de l'indice Herfindahl-Hirschman (IHH). L'IHH prend en compte le nombre de fournisseurs ainsi que leur taille et peut varier de 0 (concurrence parfaite) à 10.000 (monopole parfait). Les marchés présentant un IHH inférieur à 2.000 sont considérés comme compétitifs. Par contre, si l'IHH dépasse 2.500, cela représente un risque pour le fonctionnement du marché. La Figure 5 montre l'évolution de l'IHH en fonction du nombre de points d'accès sur le marché de l'énergie en Belgique, ventilé pour l'électricité et le gaz naturel. Il ressort clairement de ce graphique que le degré de concurrence sur le marché du gaz naturel est toujours légèrement supérieur à celui du marché de l'électricité. En 2022, la concurrence sur le marché de l'électricité s'est encore réduite. Après 2020, la barre des 2.500 n'a plus été atteinte. La concurrence sur le marché du gaz naturel a également diminué, mais pas de manière aussi marquée que sur le marché de l'électricité. La baisse enregistrée depuis 2021 est due, d'une part, à un certain nombre de rachats et de faillites. On note aussi l'impact de certaines décisions (politiques) qui rendent le marché belge de l'énergie moins intéressant pour les fournisseurs. D'une part, les fournisseurs doivent se conformer à des règles plus strictes pour entrer sur le marché. D'autre part, le nombre d'obligations de service public qui leur incombent augmente, notamment en région wallonne et en région de Bruxelles-Capitale. Les marges bénéficiaires s'en trouvent amoindries.

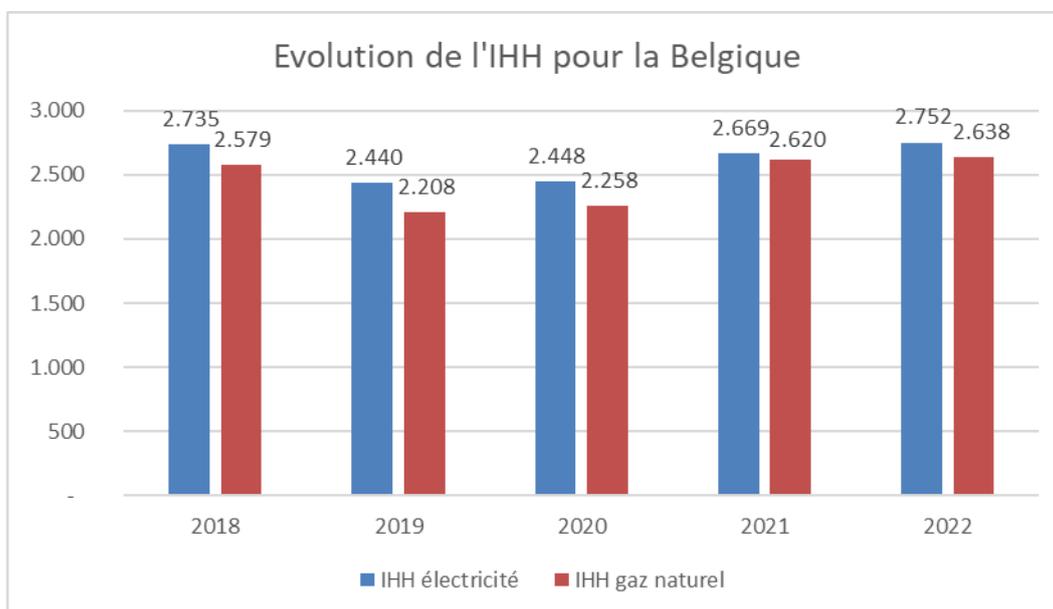


Figure 5 : Evolution de l'indice Herfindahl-Hirschman (basé sur le nombre de points d'accès) pour la Belgique

Enfin, les parts de marché en termes de quantité d'énergie fournie et de nombre de points d'accès sont également représentées en annexe. Une répartition est donnée par région et pour toute la Belgique. Il ressort de ces graphiques que les fournisseurs historiques Engie et Luminus approvisionnent encore une grande partie du marché en Flandre et en Wallonie, mais que les parts de marché des petits acteurs augmentent également. A Bruxelles, les acteurs les plus importants sont Engie et TotalEnergies Power & Gas Belgium.

3. Energie renouvelable

La facture annuelle de régularisation donne à tout client final une information concernant l'origine de l'électricité commercialisée par son fournisseur, appelée « *fuel mix* » ou bouquet énergétique.

Les *fuel mix* déclarés annuellement par chaque fournisseur font l'objet d'un contrôle et d'une approbation des régulateurs régionaux. Pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, ce contrôle repose sur l'utilisation de garanties d'origine (GO) qui peuvent se négocier à l'échelle européenne. Les régulateurs belges, à l'exception du régulateur wallon³, sont également chargés de l'octroi des garanties d'origine pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables en Belgique.

La Figure 6 montre l'évolution de la part de l'électricité fournie par les sources d'énergie renouvelables. En 2022, on observe une augmentation du pourcentage d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables par rapport à l'année précédente. Au total, 39% de l'électricité fournie en Belgique était de nature renouvelable. La part de renouvelable dans la fourniture est de 59% à Bruxelles, de 40% en Flandre et de 40% en Wallonie. A noter que, suite à une récente modification de la législation wallonne, le pourcentage indiqué pour la région wallonne comprend désormais la partie « verte » du mix résiduel⁴ calculé par l'AIB (*Association of issuing bodies*). Les graphiques sont par contre réalisés sur base des garanties d'origine annulées par les fournisseurs, ce qui explique que le pourcentage indiqué dans le graphique soit quelque peu sous-estimé.

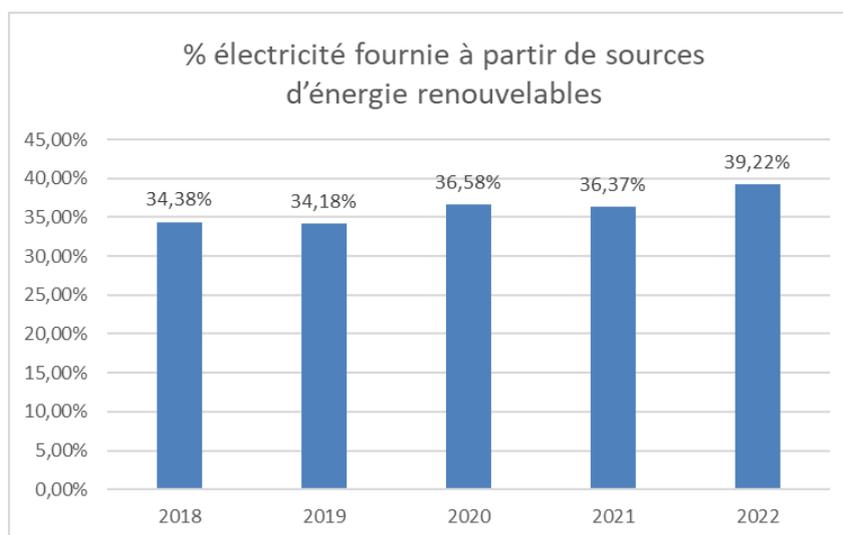


Figure 6 : Evolution de la part d'électricité renouvelable en Belgique

³ Depuis le 1^{er} mai 2019, l'attribution des garanties d'origine relève de l'administration du Service public de Wallonie pour l'énergie.

⁴ <https://www.aib-net.org/facts/european-residual-mix>

On constate que pour 2022, l'essentiel de l'électricité renouvelable fournie est issue d'installations éoliennes (environ 45% en 2022).

La part d'électricité issue d'installations hydrauliques se situe désormais aux alentours des 32 %. La part d'électricité issue de la biomasse a, quant à elle, augmenté par rapport à 2021 et se situe désormais aux alentours des 14%.

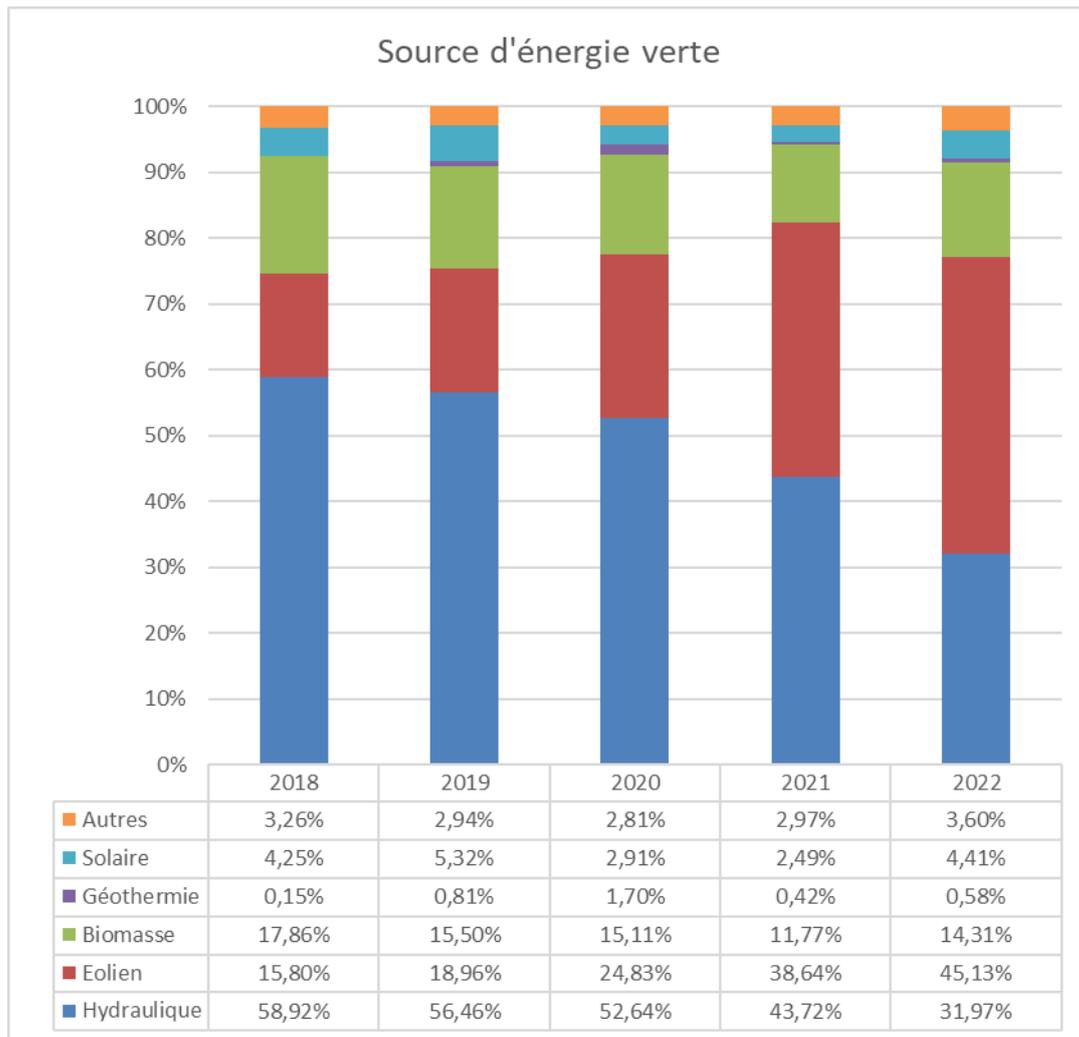


Figure 7 : Evolution des sources d'énergie de l'électricité fournie

La majeure partie (63%) des garanties d'origine utilisées en Belgique proviennent de l'Europe centrale occidentale ou la zone « CWE » (par ordre d'importance : Belgique fédérale, Flandre, Wallonie, France, Pays-Bas, Allemagne, Bruxelles et Luxembourg). 46 % de celles-ci proviennent de Belgique.

La part des garanties d'origine provenant d'Europe du Nord (Norvège, Danemark, Suède, Islande et Finlande) se situe aux alentours des 20%. Cette part est en légère diminution par rapport à l'année dernière.

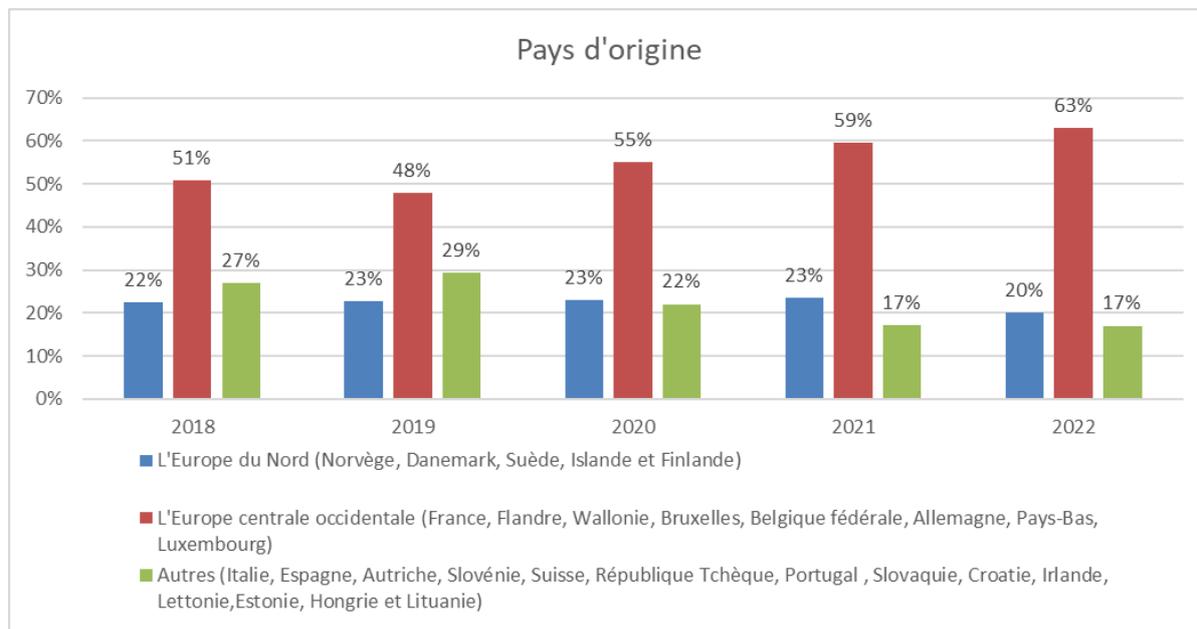


Figure 8 : Evolution du pays d'origine de l'électricité fournie

Il est important de noter qu'une partie seulement de l'électricité renouvelable produite en Belgique bénéficie de garanties d'origine négociables. En effet, l'électricité produite que l'on consomme soi-même, ou qui lui est assimilée (via le compteur qui tourne à l'envers), ne bénéficie pas de garanties d'origine négociables.

Pour de plus amples informations sur le présent rapport commun :

CREG Laurent Jacquet, directeur
+32 (0)2 289.76.56
laurent.jacquet@creg.be

CWaPE Stéphane Renier, président
+32 (0)81 33.08.13
s.renier@cwape.be

BRUGEL Adeline Moerenhout, conseillère en communication
+32 (0)2 563.02.26
amoerenhout@brugel.brussels

VREG Leen Vandezande, team Communicatie (Woordvoerder)
+32 (0)2 897.27.49
leen.vandezande@vreg.be

Le développement des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique

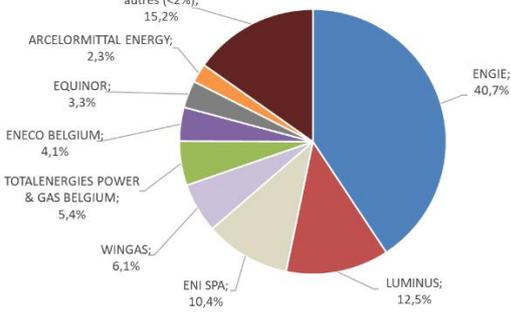
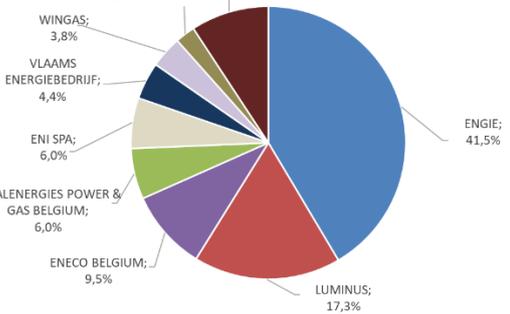
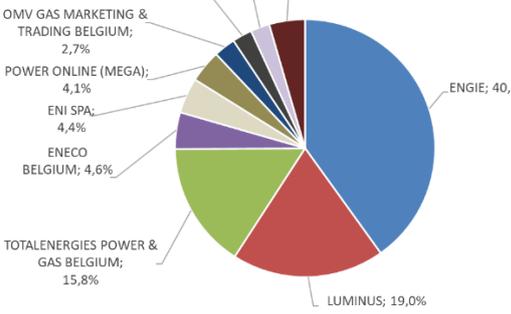
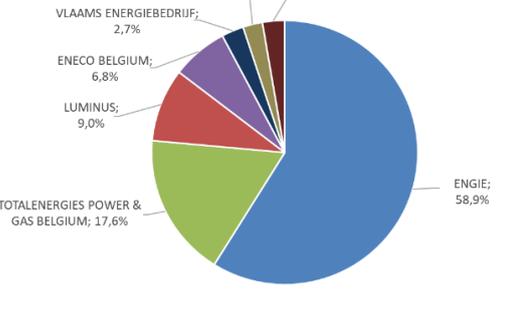
Année 2022

Statistiques du marché

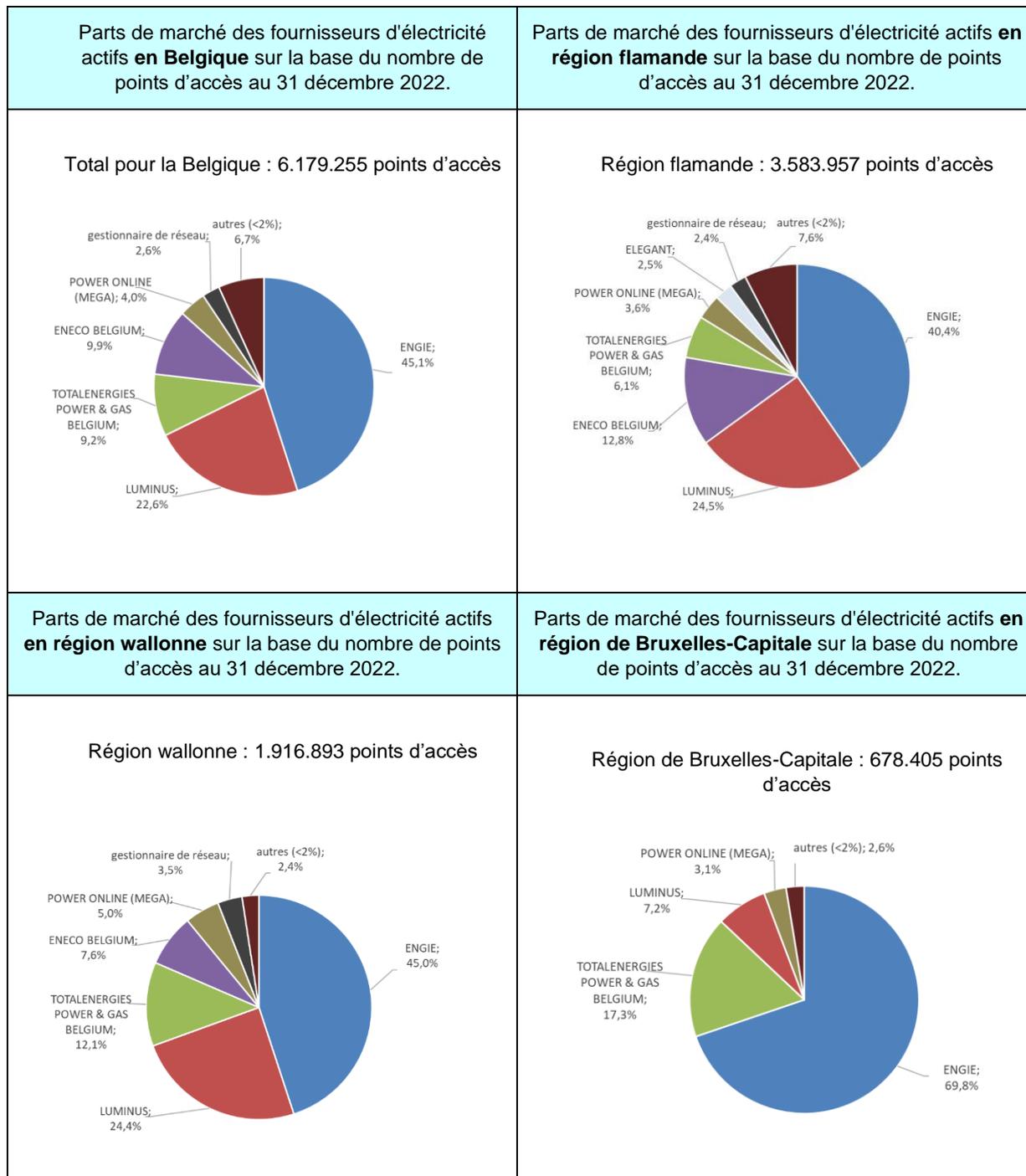
I. PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ ACTIFS SUR LA BASE DE L'ÉNERGIE FOURNIE (1)(2)

<p>Parts de marché des fournisseurs d'électricité actifs en Belgique sur les réseaux de distribution, de transport local et de transport (3)(4) sur la base de l'énergie fournie en 2022.</p>	<p>Parts de marché des fournisseurs d'électricité actifs sur le réseau de distribution et le réseau de transport local en région flamande(5) sur la base de l'énergie fournie en 2022.</p>																																				
<p>Total pour la Belgique : 64,246 TWh</p> <table border="1"> <caption>Parts de marché des fournisseurs d'électricité actifs en Belgique (2022)</caption> <thead> <tr> <th>Fournisseur</th> <th>Part de marché (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>ENGIE</td><td>47,2%</td></tr> <tr><td>LUMINUS</td><td>18,6%</td></tr> <tr><td>autres (<2%)</td><td>15,0%</td></tr> <tr><td>AXPO Benelux</td><td>2,4%</td></tr> <tr><td>ARCELOR MITTAL ENERGY</td><td>2,5%</td></tr> <tr><td>VLAAMS ENERGIEBEDRIJF</td><td>3,1%</td></tr> <tr><td>ENECO BELGIUM</td><td>5,2%</td></tr> <tr><td>TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM</td><td>6,1%</td></tr> </tbody> </table>	Fournisseur	Part de marché (%)	ENGIE	47,2%	LUMINUS	18,6%	autres (<2%)	15,0%	AXPO Benelux	2,4%	ARCELOR MITTAL ENERGY	2,5%	VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	3,1%	ENECO BELGIUM	5,2%	TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	6,1%	<p>Région flamande - réseaux de distribution et réseau de transport local : 32,435 TWh</p> <table border="1"> <caption>Parts de marché des fournisseurs d'électricité actifs en Région flamande (2022)</caption> <thead> <tr> <th>Fournisseur</th> <th>Part de marché (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>ENGIE</td><td>43,3%</td></tr> <tr><td>LUMINUS</td><td>21,1%</td></tr> <tr><td>autres (<2%)</td><td>13,1%</td></tr> <tr><td>ELEXYS</td><td>2,0%</td></tr> <tr><td>SCHOLT ENERGY CONTROL</td><td>3,5%</td></tr> <tr><td>TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM</td><td>4,9%</td></tr> <tr><td>VLAAMS ENERGIEBEDRIJF</td><td>5,2%</td></tr> <tr><td>ENECO BELGIUM</td><td>6,9%</td></tr> </tbody> </table>	Fournisseur	Part de marché (%)	ENGIE	43,3%	LUMINUS	21,1%	autres (<2%)	13,1%	ELEXYS	2,0%	SCHOLT ENERGY CONTROL	3,5%	TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	4,9%	VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	5,2%	ENECO BELGIUM	6,9%
Fournisseur	Part de marché (%)																																				
ENGIE	47,2%																																				
LUMINUS	18,6%																																				
autres (<2%)	15,0%																																				
AXPO Benelux	2,4%																																				
ARCELOR MITTAL ENERGY	2,5%																																				
VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	3,1%																																				
ENECO BELGIUM	5,2%																																				
TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	6,1%																																				
Fournisseur	Part de marché (%)																																				
ENGIE	43,3%																																				
LUMINUS	21,1%																																				
autres (<2%)	13,1%																																				
ELEXYS	2,0%																																				
SCHOLT ENERGY CONTROL	3,5%																																				
TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	4,9%																																				
VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	5,2%																																				
ENECO BELGIUM	6,9%																																				
<p>Parts de marché des fournisseurs d'électricité actifs sur les réseaux de distribution et le réseau de transport local en région wallonne(5) sur la base de l'énergie fournie en 2022.</p>	<p>Parts de marché des fournisseurs d'électricité actifs sur le réseau de distribution et le réseau de transport régional en région de Bruxelles-Capitale(6) sur la base de l'énergie fournie en 2022.</p>																																				
<p>Région wallonne - réseaux de distribution et réseau de transport régional : 14,801 TWh</p> <table border="1"> <caption>Parts de marché des fournisseurs d'électricité actifs en Région wallonne (2022)</caption> <thead> <tr> <th>Fournisseur</th> <th>Part de marché (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>ENGIE</td><td>46,1%</td></tr> <tr><td>LUMINUS</td><td>24,6%</td></tr> <tr><td>autres (<2%)</td><td>6,4%</td></tr> <tr><td>POWER ONLINE (MEGA)</td><td>2,3%</td></tr> <tr><td>AXPO BENELUX</td><td>4,8%</td></tr> <tr><td>ENECO BELGIUM</td><td>4,9%</td></tr> <tr><td>TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM</td><td>10,9%</td></tr> </tbody> </table>	Fournisseur	Part de marché (%)	ENGIE	46,1%	LUMINUS	24,6%	autres (<2%)	6,4%	POWER ONLINE (MEGA)	2,3%	AXPO BENELUX	4,8%	ENECO BELGIUM	4,9%	TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	10,9%	<p>Région de Bruxelles-Capitale - réseau de distribution et réseau de transport régional : 4,009 TWh</p> <table border="1"> <caption>Parts de marché des fournisseurs d'électricité actifs en Région de Bruxelles-Capitale (2022)</caption> <thead> <tr> <th>Fournisseur</th> <th>Part de marché (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>ENGIE</td><td>60,9%</td></tr> <tr><td>TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM</td><td>13,8%</td></tr> <tr><td>LUMINUS</td><td>10,3%</td></tr> <tr><td>autres (<2%)</td><td>3,5%</td></tr> <tr><td>VLAAMS ENERGIEBEDRIJF</td><td>5,7%</td></tr> <tr><td>ENECO BELGIUM</td><td>5,9%</td></tr> </tbody> </table>	Fournisseur	Part de marché (%)	ENGIE	60,9%	TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	13,8%	LUMINUS	10,3%	autres (<2%)	3,5%	VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	5,7%	ENECO BELGIUM	5,9%						
Fournisseur	Part de marché (%)																																				
ENGIE	46,1%																																				
LUMINUS	24,6%																																				
autres (<2%)	6,4%																																				
POWER ONLINE (MEGA)	2,3%																																				
AXPO BENELUX	4,8%																																				
ENECO BELGIUM	4,9%																																				
TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	10,9%																																				
Fournisseur	Part de marché (%)																																				
ENGIE	60,9%																																				
TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	13,8%																																				
LUMINUS	10,3%																																				
autres (<2%)	3,5%																																				
VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	5,7%																																				
ENECO BELGIUM	5,9%																																				

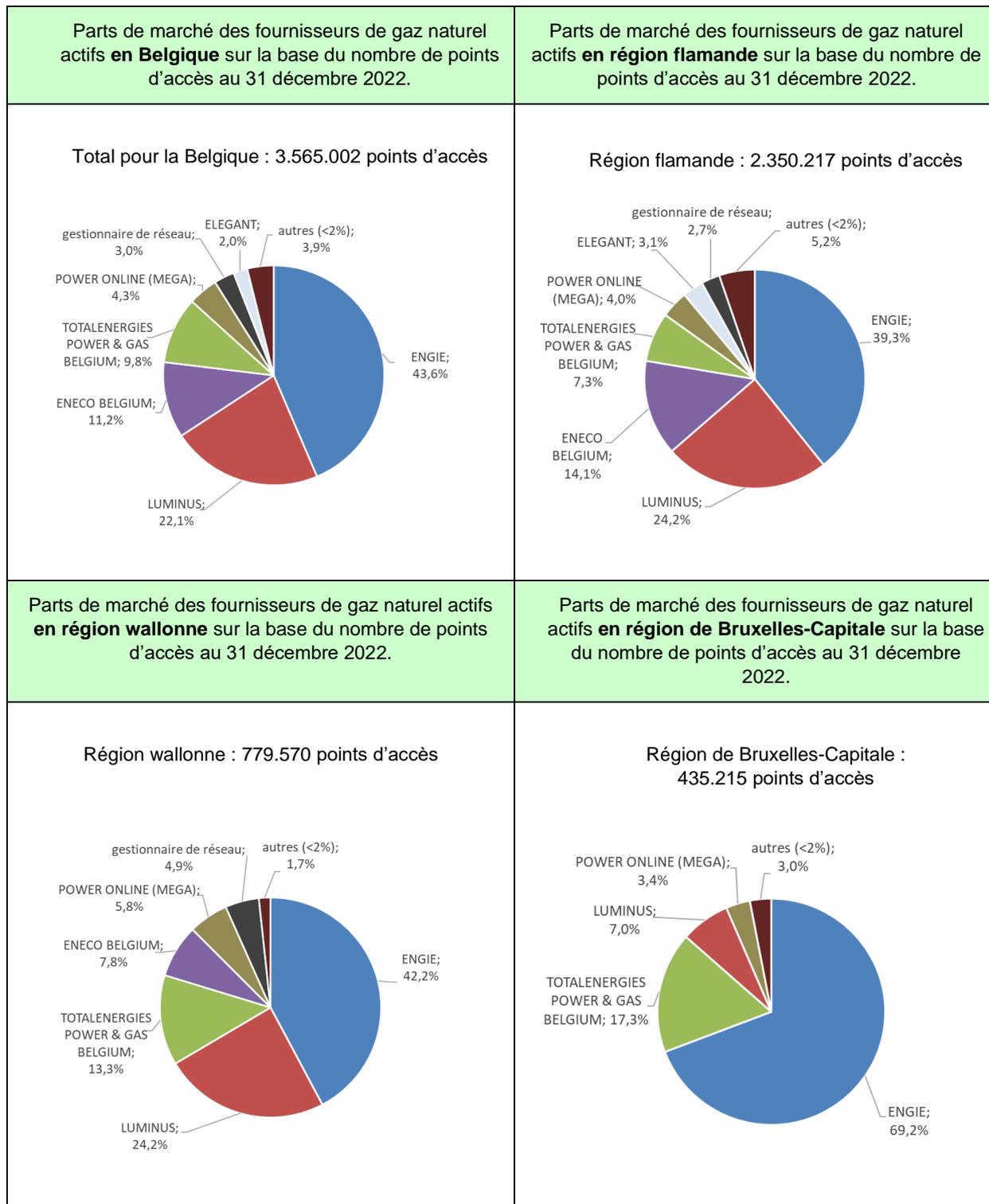
II. PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS DE GAZ NATUREL ACTIFS SUR LA BASE DE L'ÉNERGIE FOURNIE (1)(2)

<p>Parts de marché des fournisseurs de gaz naturel actifs en Belgique sur les réseaux de distribution et de transport (3)(4) sur la base de l'énergie fournie en 2022.</p>	<p>Parts de marché des fournisseurs de gaz naturel actifs sur le réseau de distribution en région flamande(5) sur la base de l'énergie fournie en 2022.</p>																																								
<p>Total pour la Belgique : 161,232 TWh</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fournisseur</th> <th>Part de marché (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>ENGIE</td><td>40,7%</td></tr> <tr><td>LUMINUS</td><td>12,5%</td></tr> <tr><td>ENI SPA</td><td>10,4%</td></tr> <tr><td>WINGAS</td><td>6,1%</td></tr> <tr><td>TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM</td><td>5,4%</td></tr> <tr><td>ENECO BELGIUM</td><td>4,1%</td></tr> <tr><td>EQUINOR</td><td>3,3%</td></tr> <tr><td>ARCELORMITTAL ENERGY</td><td>2,3%</td></tr> <tr><td>autres (<2%)</td><td>15,2%</td></tr> </tbody> </table>	Fournisseur	Part de marché (%)	ENGIE	40,7%	LUMINUS	12,5%	ENI SPA	10,4%	WINGAS	6,1%	TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	5,4%	ENECO BELGIUM	4,1%	EQUINOR	3,3%	ARCELORMITTAL ENERGY	2,3%	autres (<2%)	15,2%	<p>Région flamande - réseaux de distribution : 55,261 TWh</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fournisseur</th> <th>Part de marché (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>ENGIE</td><td>41,5%</td></tr> <tr><td>LUMINUS</td><td>17,3%</td></tr> <tr><td>ENECO BELGIUM</td><td>9,5%</td></tr> <tr><td>TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM</td><td>6,0%</td></tr> <tr><td>ENI SPA</td><td>6,0%</td></tr> <tr><td>VLAAMS ENERGIEBEDRIJF</td><td>4,4%</td></tr> <tr><td>WINGAS</td><td>3,8%</td></tr> <tr><td>POWER ONLINE (MEGA)</td><td>2,3%</td></tr> <tr><td>autres (<2%)</td><td>9,2%</td></tr> </tbody> </table>	Fournisseur	Part de marché (%)	ENGIE	41,5%	LUMINUS	17,3%	ENECO BELGIUM	9,5%	TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	6,0%	ENI SPA	6,0%	VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	4,4%	WINGAS	3,8%	POWER ONLINE (MEGA)	2,3%	autres (<2%)	9,2%
Fournisseur	Part de marché (%)																																								
ENGIE	40,7%																																								
LUMINUS	12,5%																																								
ENI SPA	10,4%																																								
WINGAS	6,1%																																								
TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	5,4%																																								
ENECO BELGIUM	4,1%																																								
EQUINOR	3,3%																																								
ARCELORMITTAL ENERGY	2,3%																																								
autres (<2%)	15,2%																																								
Fournisseur	Part de marché (%)																																								
ENGIE	41,5%																																								
LUMINUS	17,3%																																								
ENECO BELGIUM	9,5%																																								
TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	6,0%																																								
ENI SPA	6,0%																																								
VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	4,4%																																								
WINGAS	3,8%																																								
POWER ONLINE (MEGA)	2,3%																																								
autres (<2%)	9,2%																																								
<p>Parts de marché des fournisseurs de gaz naturel actifs sur le réseau de distribution en région wallonne(5) sur la base de l'énergie fournie en 2022.</p>	<p>Parts de marché des fournisseurs de gaz naturel actifs sur le réseau de distribution en région de Bruxelles-Capitale(5) sur la base de l'énergie fournie en 2022.</p>																																								
<p>Région wallonne - réseaux de distribution : 17,895 TWh</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fournisseur</th> <th>Part de marché (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>ENGIE</td><td>40,1%</td></tr> <tr><td>LUMINUS</td><td>19,0%</td></tr> <tr><td>TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM</td><td>15,8%</td></tr> <tr><td>ENECO BELGIUM</td><td>4,6%</td></tr> <tr><td>ENI SPA</td><td>4,4%</td></tr> <tr><td>POWER ONLINE (MEGA)</td><td>4,1%</td></tr> <tr><td>OMV GAS MARKETING & TRADING BELGIUM</td><td>2,7%</td></tr> <tr><td>gestionnaire de réseau</td><td>2,5%</td></tr> <tr><td>WINGAS</td><td>2,4%</td></tr> <tr><td>autres (<2%)</td><td>4,5%</td></tr> </tbody> </table>	Fournisseur	Part de marché (%)	ENGIE	40,1%	LUMINUS	19,0%	TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	15,8%	ENECO BELGIUM	4,6%	ENI SPA	4,4%	POWER ONLINE (MEGA)	4,1%	OMV GAS MARKETING & TRADING BELGIUM	2,7%	gestionnaire de réseau	2,5%	WINGAS	2,4%	autres (<2%)	4,5%	<p>Région de Bruxelles-Capitale - réseaux de distribution : 8,476 TWh</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fournisseur</th> <th>Part de marché (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>ENGIE</td><td>58,9%</td></tr> <tr><td>TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM</td><td>17,6%</td></tr> <tr><td>LUMINUS</td><td>9,0%</td></tr> <tr><td>ENECO BELGIUM</td><td>6,8%</td></tr> <tr><td>VLAAMS ENERGIEBEDRIJF</td><td>2,7%</td></tr> <tr><td>POWER ONLINE (MEGA)</td><td>2,4%</td></tr> <tr><td>autres (<2%)</td><td>2,7%</td></tr> </tbody> </table>	Fournisseur	Part de marché (%)	ENGIE	58,9%	TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	17,6%	LUMINUS	9,0%	ENECO BELGIUM	6,8%	VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	2,7%	POWER ONLINE (MEGA)	2,4%	autres (<2%)	2,7%		
Fournisseur	Part de marché (%)																																								
ENGIE	40,1%																																								
LUMINUS	19,0%																																								
TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	15,8%																																								
ENECO BELGIUM	4,6%																																								
ENI SPA	4,4%																																								
POWER ONLINE (MEGA)	4,1%																																								
OMV GAS MARKETING & TRADING BELGIUM	2,7%																																								
gestionnaire de réseau	2,5%																																								
WINGAS	2,4%																																								
autres (<2%)	4,5%																																								
Fournisseur	Part de marché (%)																																								
ENGIE	58,9%																																								
TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	17,6%																																								
LUMINUS	9,0%																																								
ENECO BELGIUM	6,8%																																								
VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	2,7%																																								
POWER ONLINE (MEGA)	2,4%																																								
autres (<2%)	2,7%																																								

PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ ACTIFS SUR LA BASE DU NOMBRE DE POINTS D'ACCÈS APPROVISIONNÉS



IV. PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS DE GAZ NATUREL ACTIFS SUR LA BASE DU NOMBRE DE POINTS D'ACCÈS APPROVISIONNÉS



(1) Par « fournisseurs actifs en 2022 », on entend les fournisseurs qui ont effectivement fourni de l'énergie en 2022. Les fournisseurs ayant conclu des contrats de fourniture en 2022 avec effet à partir de 2023 ne sont donc pas inclus.

(2) Les parts de marché sont calculées sur la base de la quantité d'énergie (en TWh) fournie par chaque fournisseur et par les gestionnaires de réseau aux clients finals entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022. Ces données peuvent différer légèrement des données communiquées par les gestionnaires de réseau. Dans certains cas, les données doivent encore être validées en raison de l'application de différentes méthodes d'allocation par les différents gestionnaires de réseau.

(3) Dans ce graphique, les données relatives aux réseaux de distribution et de transport dans les trois régions sont agrégées.

(4) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'énergie injectée par des unités de production locale.

(5) Ce graphique ne comporte que les données relatives à la fourniture aux clients raccordés aux réseaux de distribution (inclusif les réseaux de transport local pour l'électricité).

Ce reporting est fondé sur les données reçues des différents fournisseurs et gestionnaires de réseau. La CREG, la VREG, la CWaPE et BRUGEL ne peuvent en aucun cas être tenues responsables de l'exactitude des données publiées dans ce reporting. La présentation des données n'affecte en rien la répartition des compétences ni les droits et obligations des autorités fédérales et régionales.